

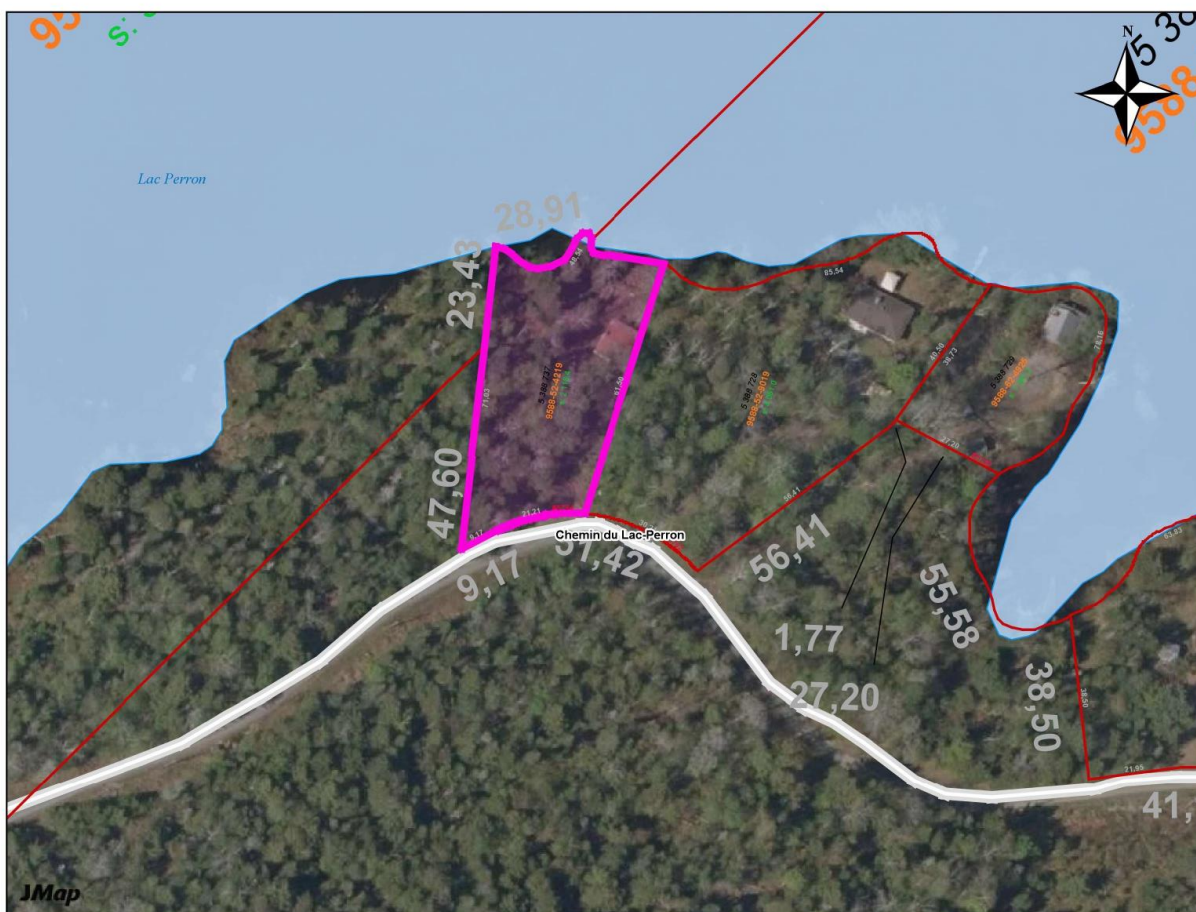
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 26 août 2024 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure:

➤ 5794, chemin du Lac-Perron lot 5 388 737 (Zone Rv-1)

La dérogation mineure est demandée afin de permettre, avant l'émission d'un permis de construction, la construction d'un bâtiment principal résidentiel à une orientation de 31 degrés et 12 minutes par rapport au chemin au lieu d'être parallèle, tel que mentionné à la sous-section 6.1.2 du règlement de zonage.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 16 juillet 2024

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 juillet 2024.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière